

#### **DECISION DU MAIRE N° DEC2023-08**

# STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE DE LA VILLE DE CREPY-EN-VALOIS - HANDISPORT

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer une sensibilisation au handicap au travers d'ateliers handisport,

#### **DECIDE**

## Article 1:

Une convention est signée avec l'association « HANDISPORT CREIL », n° de SIRET 48156090200027, domiciliée à Creil (60100), MCA 11 rue des Hironvales, représentée par son Président Monsieur Claude NOIRAULT.

#### Article 2:

L'association « HANDISPORT CREIL » organisera des ateliers handisport, le 16 février 2023 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 dans le gymnase Jules Michelet à Crépy-en-Valois, pour 16 enfants maximum et 2 encadrants.

# Article 3:

Le coût forfaitaire de la prestation est de 490 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

### Article 4:

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 6 février 2023

Par délégation du Conseil municipal, Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois



Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

0 6 FEV 2023

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20230206-DEC2023-08-DE Date de télétransmission : 06/02/2023 Date de réception préfecture : 06/02/2023